

Méthode TH-C-E et méthode TH-C-E et TH-C-E ex

Qu'est-ce que la méthode TH-C-E ?

La méthode de calcul utilisée par les certificateurs du label BBC-Effinergie, est la méthode réglementaire française TH-C-E établie par le CSTB.

Elle a pour objet le calcul réglementaire des consommations d'énergie, Cep, en chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire et éclairage des locaux ainsi que le calcul réglementaire de la température intérieur conventionnelle, Tic, atteint en été dans un bâtiment.

Elle n'a pas pour vocation de faire un calcul de consommation réelle compte tenu des conventions retenues notamment pour les apports, la température de consigne et les horaires d'occupation.

Quelle est la différence entre la méthode TH-C-E et TH-C-E ex ?

La méthode TH-C-E est utilisée pour le calcul de la consommation des constructions neuves, alors que la méthode TH-C-E ex est utilisée pour les constructions existantes.

La consommation d'énergie initiale du bâtiment est estimée par calcul. Celui-ci permet d'évaluer la performance initiale du bâtiment, d'orienter les choix de rénovation et d'estimer l'économie d'énergie réalisée grâce aux travaux par rapport à la situation antérieure. Les règles TH-CE ex ont été adaptées à l'existant.

Qui utilise ces méthodes ?

Dans le souci de conserver à ces modes de calcul, leur sérieux et leur valeur experte, seules sont habilités à utiliser les outils développés pour leur application, les personnes ayant satisfait à une certification personnelle et ayant reçu une formation spécifique complémentaire et qualifiante.